

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION

LILLE. 104, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Mazas

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

De Roubaix - Courcoing

NOUVAUX 144-17
44, rue de la Gare, 48
TOURCOING 144-17
3, rue Fédérale

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILAUME

NOUS POUVONS VIVRE 180 ANS!

LES INTERESSANTES DECOUVERTES D'UN SAVANT SOVIETIQUE

N'est-ce qu'un futur contingent, ou bien est-ce une certitude ? Les hommes parviendront-ils à vivre cent quatre-vingts ans ?

Un point est déjà acquis : nous pouvons, par notre nature, atteindre cet âge. Il reste à apprendre — par l'expérience — si ce point virtuel manifestera un jour son plein effet.

C'est un des plus éminents biophysiciens de l'U.R.S.S. et du monde, P. LAZAREFF, qui nous donne cet espoir, que nous pourrions toujours transmettre aux générations qui suivront la nôtre. Simple remarque, sans vaine prétention à ce que cet article passe à la postérité.

P. Lazareff a établi la courbe de la sensibilité des centres nerveux du cer-



Le Turc ZARO AGHA qui est mort l'an dernier à l'âge de 165 ans.

veau. Il peut aujourd'hui affirmer que cette ligne pleine de mystère pour nous, commençant à zéro avec la naissance, monte graduellement jusqu'à vers la vingtième année ; dans le temps qui suit, elle descend doucement et régulièrement. C'est cette courbe qui permet au savant soviétique de constater que la courbe ne revenait à zéro que lorsque l'échelle de l'âge approchait cent quatre-vingts ans.

L'organisme d'un homme bien constitué peut donc résister à près de deux siècles de vie terrestre. Voilà qui nous fera sourire au spectacle de ces octogénaires qui prétendent à notre admiration et à notre respect. Et ces centaines qu'on photographie, qu'on interviewe, qu'on décoré, vont nous paraître d'un ridicule ! Quant à certaines dames sur qui pèvent les questionnaires de vieillesse, il n'est pas trop âgé pour le métier qu'elles font, elles vont se sentir toutes ragouillardes à l'idée qu'elles pourraient n'avoir qu'à peine dépassé le tiers de leur existence. Quelque chose comme vingt-quatre ou vingt-huit ans à l'échelle qui a cours en 1935.

Vous la tenez, ô « gamines », votre royaume sur les chaussonniers et les journalistes !

Mais laissons ce, puériles irrévérencieuses, bien que rationnelles. Examinons la question en neophytes que nous sommes.

Que faudra-t-il faire pour assister à son propre 179^e anniversaire, et pas mourir enfin ? Sera-t-il nécessaire que des générations ne boivent pas trop, ne mangent pas trop, ne fument pas trop, ne travaillent pas trop, ne s'amuse pas trop, enfin... s'abandonnent point à toutes sortes d'excès ?

Mais, ces pratiques inhumaines nous menacent tout droit à l'excès contraire, repondra-t-on ; elle ne nous offrent, en somme, que 180 années d'existence au lieu de 90 ou 80 années possibles. Merce, autant vivre tout bêtement 75 ans.

Voulez l'erreur. L'effort qu'on voue demanderait en échange d'une prolongation de notre existence, ne dépasserait, n'atteindrait même pas la limite d'une saine humanité. Sans doute faudrait-il compter un peu certains de nos élans, devenir un peu moins fous. Le reste de nos confrères, serait exécuté par la société, entrerait dans les mœurs comme y sont entrés le développement, de l'intelligence par l'instruction, le soin des maladies par la médecine. Quand nous naissons on nous immunise contre certaines maladies par un vaccin ; quand nous sommes de l'école primaire on nous donne un certificat d'études. On pourrait aussi bien, puisque notre nature nous le permet, organiser notre existence afin de la prolonger de quelques dizaines d'années, et d'augmenter ainsi la durée et la valeur de l'exercice de nos capacités.

L. JACQUES

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

Voir, en sixième page, la suite de la liste des gagnants de notre « Grand Concours de la Profession Préférée ».

LES RÉPERCUSSIONS sur l'Industrie du Nord du retour de la Sarre à l'Allemagne

Une délégation d'industriels de notre région, conduite par MM. LACOURT et HAYEZ a attiré l'attention du Président du Conseil et des ministres du Travail et du Commerce

La délégation d'industriels, conduite par M. LACOURT, député du Nord, et M. HAYEZ, sénateur du Nord, président du Groupe interparlementaire des régions du Nord et de l'Est, a été reçue successivement par MM. les Ministres du Travail et du Commerce, et par M. le président du Conseil.

Cette délégation comprenait : Les présidents des Chambres de commerce d'Artois, de Valenciennes et de Douai ; les représentants du Comité des Forges du Nord, de la Chambre Syndicale générale des Lamineurs-Transformateurs, de la Chambre Syndicale Nationale de Manèges, du Groupement des Industriels de l'Arrondissement de Valenciennes, et du Groupement des Industriels du Bassin de la Sambre.

Des représentants de l'industrie céramique et de l'industrie de la faïence s'étaient joints à la délégation.

L'exposé de M. Lacourt

M. LACOURT a appelé l'attention de M. le ministre du Travail sur les graves répercussions qu'aurait sur l'industrie du Nord, déjà si éprouvée, l'« loi d'avantages particuliers » (augmenter des contingents, abaissement de droits de douane) concédés à l'Allemagne en raison du rattachement de la Sarre à l'empire allemand.

« Chaque fois, a-t-il dit, que nous admettons sur notre marché intérieur des produits sarrois fabriqués par un ouvrier sarrois allemand, nous enlevons du travail à un ouvrier français, et nos populations ne comprennent pas que dans une période aussi tragique que celle que nous traversons, il soit accordé des privilèges aux ouvriers allemands au détriment de la main-d'œuvre française ».

Pendant la période durant laquelle la Sarre a vécu sous le régime de la Société des Nations, elle a livré annuellement en France, des produits métallurgiques représentant une valeur de plus de 400 millions de francs.

« C'est ainsi que pour les seuls produits métallurgiques livrés par la Sarre, ils auraient pu être réservés à l'industrie française, ils auraient suffi, à eux seuls, à assurer du travail 40.000 ouvriers ».

« Aucune faveur à l'Allemagne » au titre sarrois...

M. le Ministre du Travail a remercié M. LACOURT de son intéressante documentation, et a assuré la délégation que les nombreux ouvriers qu'elle représenterait trouveraient en lui le plus ardent défenseur.

M. le Ministre du Commerce a tenu à donner aux représentants des industries du Nord et de l'Est, l'assurance que les craintes suscitées par certains articles de presse étaient sans aucun fondement et qu'il était dans l'esprit du gouvernement de n'accorder aucune faveur à l'Allemagne, au titre sarrois.

Il a posé de la manière la plus absolue la politique d'échange « donnant donnant » entre l'Allemagne et la France, et a donné l'assurance que les industries du Nord qui, par leur caractère spécial, incorporent dans leurs produits une part très importante de main-d'œuvre, pouvaient compter qu'aucun de leurs intérêts ne seraient abandonnés.

À la suite de ces visites, M. le Président du Conseil a accueilli la délégation avec la plus grande bienveillance, et lui a confirmé qu'elle pouvait faire confiance aux représentants de la France pour défendre, à Berlin, les intérêts de nos ouvriers avec énergie et vigilance.

Voir, en septième page, la suite des numéros gagnants du SWEEPSTAKE LUXEM-BOURGEOIS :: :: ::

LES TROIS BANDITIS MOMONT, GARIN ET DELANNOY devant la Cour d'Assises du Nord

Ces jeunes malfaiteurs répondeurs de l'assassinat d'Haubourdin et de multiples méfaits commis dans la région lilloise ::



M. le Président BOUTAL dirigeait les débats.

L'interrogatoire des chefnapans a démontré dès à présent le cynisme du chef de bande et de ses deux comparses :: :: ::



DEUX ATTITUDES DES JEUNES BANDITIS DEVANT LEURS JUGES : EN HAUT : Pendant la lecture de l'acte d'accusation. — EN BAS : Pendant un interrogatoire.

Haubourdin n'a pas oublié... Depuis Pâques, le souvenir d'un crime hante tous les esprits et les poings se serrent. On pense à la mort tragique d'Albert WARNEZ... Le crime le plus stupide ! L'ancien spahi a été abattu, à deux pas de chez lui. Pourquoi ? Ne cherchons plus. Nous savons depuis longtemps que le geste atroce n'était motivé que par le désir de faire le mal.

Les coupables ? Ce fut le hasard et leur goût malsain pour le cambriolage qui les livra aux gendarmes. Un criminel de 21 ans et deux pâles et jeunes voyous à sa suite.

L'instruction, la prison... Maintenant sonne l'heure de la justice des hommes.

Haubourdin réclame justice

Trente témoins et une centaine d'amis de Warnez, tous gens d'Haubourdin se pressent dans la salle d'audience. Ajoutez-y les curieux que cette importante affaire intéresse, car le spectacle est gratuit et vous avez une salle comble.

Mais il faut voir ce que les regards des Haubourinois ont, en profondeur, de secrète inquiétude. Ils réclament depuis toujours la tête de l'assassin.

L'arcepape

Des jurés... six avocats... La Cour... MM. les conseillers BLONDEL et HULLOT sont assesseurs.

M. l'avocat général ROUSQUET est au ministère public. Au banc de la défense : M^{rs} PHELEMIN et NOIRET pour Momont ; M^{rs} KAH pour Garin ; M^{rs} PELTIER pour Delannoy ; M^{rs} REISENTHAL, partie civile, pour la famille Warnez ; M^{rs} DE LAUREYNS, partie civile pour la Compagnie des tramways.

Un bilan effarant

Nous ne retiendrons de ce substantiel exposé des méfaits que les chefnapans ont accomplis, que celui-ci est effarant :

- 1^o Au début de février 1934, cambriolage avec effraction des troncés de l'église Notre-Dame de Grâce, à Loos ;
- 2^o Le 24 février, même chose à l'église Saint-Martin-d'Esquermes, à Lille ;
- 3^o Le 27 février, agression du receveur d'un tramway, place de Tourcoing, à Lille, et vol de la sacoche ;
- 4^o Le lendemain, à 22 h. 30, agression du receveur et du wattman d'un tramway, à Lille, Pas de résultat ;
- 5^o Le 7 mars, cambriolage à l'église Saint-Martin-d'Esquermes, à Lille (deuxième fois) ;
- 6^o La même nuit, à minuit, cambriolage de l'église Notre-Dame-de-Grâce, à Loos (deuxième fois) ;
- 7^o La même nuit encore, cambriolage à l'église Saint-Paul, à Haubourdin ;
- 8^o Nuit du 18 mars, à l'église Saint-Paul, à Haubourdin (deuxième fois) ;

9^o Même nuit, église Saint-Maclou, à Haubourdin ;

10^o Le 1er avril, assassinat de Warnez par Momont, à Haubourdin ;

11^o Nuit du 19 avril, cambriolage à l'école Danton, à Haubourdin ;

12^o Nuit du 27 avril, même chose à l'école Jules-Ferry, à Haubourdin ;

13^o Le 6 mai, à l'église Saint-Maclou, à Haubourdin (deuxième fois) ;

14^o Le lendemain, cambriolage de l'usine de la Société des emballages électriques, à Haubourdin ;

15^o Même nuit, cambriolage de l'église Saint-Martin, à Groix ;

16^o Le 10 mai, cambriolage de l'usine des produits de maïs ;

17^o Le 12 mai, à l'usine des emballages électriques (deuxième fois) ;

18^o Le 13 mai, vol d'une automobile à Haubourdin ;

19^o Le 13 mai, cambriolage aux produits du maïs (deuxième fois) ;

20^o Le 15 mai, à l'église Saint-Martin-d'Esquermes ;

21^o Le 22 mai, vol de deux autos au garage Thibaut, à Haubourdin ;

22^o Le 26 mai, cambriolage de l'auto Desalle, à Haubourdin ;

23^o Le 28 mai, à l'atelier Fremaux, à Haubourdin ;

24^o Le 30 mai, visite de cinq garages à Haubourdin.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Tribunal de Première Instance de Béthune

EXTRAIT

Par jugement rendu contradictoirement en la 3^e Chambre de ce Tribunal, juges et en police correctionnelle le 14 Décembre 1934, La nommée ALTOUR Fernande, 20 ans, cultivatrice demeurant à Houdain, rue de la Gendarmerie, a été condamnée pour avoir vendu ou tenté de vendre du lait destiné à être vendu, par addition d'eau dans la proportion de 15 à 20 % et exposé, sans que le lait ait été traité, à la vente de ce lait, en une annexe de trois cents francs, au paiement des décimes et aux dépens.

Le Tribunal a ordonné l'insertion d'un extrait du jugement, en première page, dans les journaux le « Petit Béthunois », « l'Avenir de l'Artois », « l'Echo du Nord », « la Révue du Nord » et « la Dépêche », sans que le coût de chaque insertion puisse excéder deux cents francs et l'affichage à la porte du domicile de la condamnée ainsi qu'à celle de la Mairie d'Houdain, pendant sept jours avec défense d'enlever lesdites affiches avant l'expiration du délai.

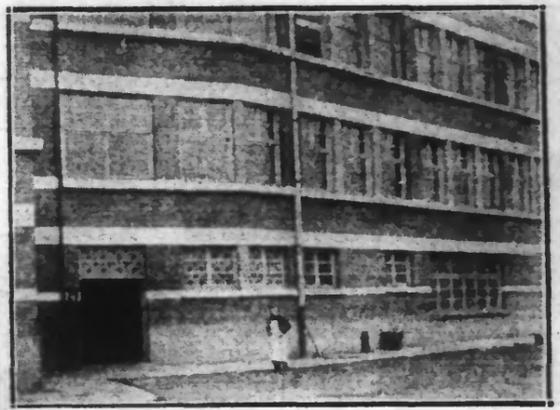
Par application des articles 1, 2, 3 de la loi du 1er Août 1926, 194 du Code d'Instruction criminelle, 2 de la loi du 27 Juillet 1927, modifiée par la loi du 30 Décembre 1928, 21 de la loi du 27 Décembre 1927.

Vu au Parquet, Vu au Procureur de la République, LENTIS, Pour extrait conforme : Le Greffier du Tribunal, L. BUNAMEL.

VISITE AU NOUVEL INSTITUT DE MÉDECINE LÉGALE ET SOCIALE DE LILLE

LA MORGUE ET L'OBITORIUM vont être mis en service prochainement

Lors du Congrès international de Médecine légale et sociale qui s'est tenu à Lille en 1934, les plus éminentes personnalités scientifiques du monde entier séjournaient dans notre capitale et, d'unanimes, ont reconnu que le nouvel établissement qu'elles



L'entrée de l'Obitorium et la Morgue.

étaient invitées à inaugurer se présentaient comme l'un des plus intelligemment conçus, comme l'un de ceux dont on pouvait escompter les plus précieux services, tant au point de vue du concours que l'Institut, apporterait à éclairer la Justice, qu'au point de vue de la protection de la Société contre tous les facteurs qui tendent à l'affaiblir.

L'Institut, de Médecine légale et sociale de Lille est d'ailleurs le plus grand établissement de ce genre existant en France.

Depuis la guerre surtout on comprend mieux les bienfaits de la solidarité. On se rend mieux compte que nous sommes étroitement liés les uns aux autres et l'on se penche avec plus d'attention que jadis vers ceux qui peinent et souffrent.

Le problème qui se pose et qui est à la base même de la création de cet établissement consiste donc à conserver le capital humain qui naît et qui existe chez nous.

Il était urgent, dans un centre de travail aussi important que le Nord, de créer un tel Institut. C'est ce qu'ont parallèlement compris les organisateurs et ceux qui les ont aidés : Municipalité, Université, Département.

En dehors donc de la Médecine légale qui a pour but, on le sait, d'éclairer la Justice sur les conditions dans lesquelles s'est produit un crime ou un délit, à déterminer les causes de la mort, le nouvel Institut de Lille, qui est en fonctionnement depuis quelques mois et qui ne commencera à donner son plein effet que dans le courant de l'année, le nouvel Institut, disons-nous, a donc un but bien défini : lutter contre les facteurs de misère sociale, maladies du travail, maladies sociales.

Suivant ce principe, M. le Professeur LECLERCQ, qui a présidé à l'organisa-

tion de cette institution, a divisé l'établissement en deux grands services : 1^o la Médecine légale ; 2^o la Médecine sociale.

À la veille de voir inaugurer une des parties importantes du premier service de Médecine légale : la morgue et l'obitorium, nous avons, en compagnie de M. le Professeur LECLERCQ et de son collaborateur immédiat : M. le Professeur MULLER, visité ce centre d'études et de recherches. C'est le compte rendu de cette visite que nous allons donner à nos lecteurs.

La morgue

Jusqu'aujourd'hui nous ne possédions à Lille qu'une morgue vétuste et pauvre, située à l'extrémité nord de la ville, dans le quartier de la Passe-Deuille : local humide en bordure d'un canal en putréfaction, impossible d'accès, ne pouvant recevoir sur une même dalle que deux corps à la fois.

Dans quelques jours — le 1^{er} Février prochain vraisemblablement — la nouvelle morgue sera ouverte, au sous-sol de l'Institut de Médecine légale, situé près de l'ancienne porte de Valenciennes, à l'extrémité de la rue de Cambrai.

Cet établissement est composé de plusieurs salles donnant sur une vaste cour fermée, dans laquelle accéderont facilement les voitures. C'est d'abord la salle de réception des cadavres, pièce dont la porte d'entrée est ornée d'une marquise vitrée, sous laquelle arrêteront les voitures d'ambulances.

Dès que le corps aura été descendu, le personnel spécial attaché à la morgue procédera à son déshabillage, à son nettoyage, à sa désinfection. Après que les vêtements et objets du malheureux seront eux aussi désinfectés et puis ensuite immatriculés, emmagasinés dans les rayons-armoirs d'une salle aménagée à cet effet, le corps sera enfermé dans une des cases du réfrigérateur où régnera une température constante de — 5° et où il pourra se conserver à l'abri de la décomposition.

(LIRE LA SUITE EN TROISIEME PAGE)

TOBOGGAN

le magnifique roman-cinéma de sport et d'amour que nous allons incessamment publier, dessinera sans doute les yeux de beaucoup d'aspirants boxeurs. C'est un roman qu'ils doivent lire, il les passionnera et aussi les instruira. Il plaira également aux sœurs, aux fiancées, aux épouses qu'émeuvent les intrigues de cœur et les larmes d'amour.

Combien sont nombreux les jeunes gens qui rêvent de gloire devant le portrait d'un champion du ring ?

Une grande station espagnole de T. S. F.



Voici un aspect de l'antenne de la Station de MADRID qui est couramment écoutée dans notre région.

Lire, en cinquième page : « RADIO - RÉVEIL »